

Questions orales

[Français]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DES DISPOSITIONS PLUS SÉVÈRES DANS LE CAS DE LA PROSTITUTION

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, plusieurs maires du Canada font des pressions auprès du gouvernement canadien pour obtenir une sévérité accrue dans le Code criminel en ce qui a trait à la prostitution. Le ministre de la Justice peut-il dire, d'après les statistiques de son ministère, si plusieurs proxénètes ou encore plusieurs tenanciers de maisons closes ont été condamnés selon les dispositions sévères actuelles du Code criminel ou si la loi est surtout appliquée à l'égard des femmes qui sont déjà exploitées par la société, et s'il entend prendre des mesures pour corriger la situation dans un avenir rapproché?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, comme j'ai eu l'occasion de le dire hier la question est devant le comité qui fait l'étude du bill C-53, et je pense que l'on pourrait répondre à la question de l'honorable député au comité. Je n'ai pas les statistiques à ce moment-ci sur le nombre d'arrestations en la matière, mais je suis prêt à collaborer avec l'honorable député au comité et lui donner les renseignements s'il y a lieu.

M. Hnatyshyn: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: L'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a la parole pour poser une question supplémentaire.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Justice.

[Traduction]

Le gouvernement juge-t-il opportun ou non de modifier les dispositions du Code criminel concernant le racolage aux fins de la prostitution ou le ministre de la Justice n'a-t-il pas d'avis là-dessus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, à la demande des députés, j'ai renvoyé la question au comité. Je veux obtenir les opinions du comité. J'ai les miennes. Je suis disposé à les discuter avec le comité. À la demande du député de Vancouver-Centre et d'autres, j'ai décidé de renvoyer la question au comité car elle donne lieu à une controverse. Des jugements rendus par les tribunaux font qu'il est très difficile dans certaines régions du Canada de porter des

accusations de racolage. Dans d'autres régions, certains règlements provinciaux et municipaux ont été acceptés par les tribunaux. Il en est ainsi en Alberta, et les tribunaux de la Nouvelle-Écosse ont accepté certaines lois provinciales. C'est donc un problème extrêmement difficile et global. Voilà pourquoi j'ai demandé au comité de l'étudier. Je compte sur les conseils éclairés du comité, y compris ceux du député.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cette année, dans la seule province de la Saskatchewan, 505 maisons ont été allouées à des bandes indiennes. Aucune d'entre elles n'a encore été construite à l'heure actuelle. Le programme de logement dans les réserves a été stoppé par suite de la circulaire J-1 qui a été imposée unilatéralement au programme de logement de l'année en cours. Le ministre aurait-il l'obligeance de suspendre l'application de la circulaire J-1 pour cette année, afin que la construction des logements puissent débiter, et de promettre qu'il consultera les bandes indiennes avant de présenter à nouveau la circulaire J-1?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je puis assurer au député que des consultations sont présentement en cours avec les Indiens au sujet de l'incidence de la circulaire J. Le problème, c'est que la circulaire J exige que les fonds de toutes les sources, en plus de ceux du ministère des Affaires indiennes, soient engagés avant que le moindre logement soit construit. Cela a du bon en un sens. Nous savons que les maisons seront construites, mais il y aura des retards. J'en suis pleinement conscient, tout comme les Indiens. Nous sommes en train de voir ce qui peut être fait à cet égard.

M. Anguish: Madame le Président, j'espère que le ministre accordera toute son attention à cette affaire, agira comme il le dit et résoudra ce très grave problème.

LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À DILLON (SASK.)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur la promesse qu'a faite le ministre à la tribu de Buffalo River, de construire à Dillon, où elle est installée, une école conforme aux normes provinciales plutôt qu'aux normes fédérales en vigueur à l'heure actuelle qui sont inférieures et ce, à cause de sa situation particulière. Le ministre va-t-il tenir sa promesse? Quand va-t-il recevoir les dirigeants de la tribu en audience pour régler ce problème très concret?